




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130318-25495-DE-1-1_0
Date de signature : 20/03/13
Date de réception : mercredi 20 mars 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.133**

Séance publique du

18 mars 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA MJC PREVERT
- AVENANT N°6**

Le 18/03/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/03/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, M. Henri MATAS à Mme Sylvaine DI CARO, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

Excusés sans pouvoir :

M. Victor TONIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Dahbia BENNOUR donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Jeunesse et Vie Etudiante
Service Actions Jeunesses et Partenariat
FC 9809

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 18/03/13

RAPPORTEUR : Mme Dahbia BENNOUR

Nomenclature : 7.5 Subventions

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA MJC
PREVERT - AVENANT N°6 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a déterminé parmi ses objectifs prioritaires le principe d'améliorer la proximité et la qualité de vie des Aixois et Aixoises afin de satisfaire les attentes et renforcer la cohésion sociale.

Afin de répondre à ces objectifs généraux et sur ma proposition, il a été adopté par délibération N °2012.440 du Conseil Municipal du 10 Avril 2012 une convention d'objectifs 2012-2014 avec la Maison des Jeunes et de la Culture Jacques Prévert. Il est rappelé que cette association gère l'un des Espaces de Musiques Actuelles de la ville et développe de nombreuses activités dont une majorité en direction des jeunes. Plus de 1200 familles sont adhérentes et de nombreux usagers fréquentent régulièrement ces activités et manifestations organisées tout au long de l'année.

Considérant la nature des projets développés par les responsables d'animation et l'impact de cette association auprès de la population aixoise qui me manifeste sa satisfaction sur la qualité éducative des activités proposées, il me semble important de conforter notre soutien auprès de cet équipement. Il est à noter que les dirigeants nous fournissent régulièrement des éléments détaillés de bilans et d'analyses nous permettant ainsi d'évaluer avec précision l'activité de l'association. Au vu de ces éléments, je souhaite reconduire le soutien apporté l'an dernier au fonctionnement de l'Espace Musiques Actuelles ainsi qu'au développement des activités en direction des jeunes.

2011	2012	(proposition) 2013
147 000 €	172 600 €	172 600 €

Ces subventions ont reçu un avis favorable en date du 29 janvier 2013.

Je vous demande, en conséquence, mes chers Collègues, de bien vouloir :

-**ADOPTER** l'avenant N°6 à cette convention qui modifie le montant de la subvention attribuée à la MJC Prévert dans le cadre de la convention d'objectifs 2012-2014, jointe en annexe,

- **ATTRIBUER** dans le cadre de l'application de cet avenant une subvention de fonctionnement d'un montant total de 172 600 € (cent soixante douze mille six cents euros) sur la ligne budgétaire 92422 6574 1702, des crédits de la Direction Jeunesse et Vie Etudiante qui présente les disponibilités suffisantes,

-**AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à la Petite Enfance et à la Jeunesse à signer l'avenant N°6 avec l'association désignée.

**2013.133 - ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA MJC
PREVERT - AVENANT N°6**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/03/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES
Qualité de Vie
Direction Jeunesse et Vie Etudiante

ASSOCIATION MJC PREVERT

AVENANT N° 6 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ADOPTÉE PAR DELIBERATION N°2012.440 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2012

Entre :

La Commune d'Aix-en-Provence, représentée par son Maire ou par l'Adjoint délégué Petite Enfance et Jeunesse,
agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du
désignée sous le terme "la Commune" d'une part,

et,

L'Association "MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE " ci-après désignée
"l'Association"
Siège social : 24 Boulevard de la République
13100 Aix-en-Provence
N° SIRET : 38108388000017
représentée par son Président en exercice, dûment habilité par décision du Conseil
d'Administration.

PREAMBULE

La Commune a adopté par délibération N°2012.440 du Conseil Municipal du 10 avril 2012
une convention d'objectifs avec "l'Association" pour les exercices 2012 à 2014.
Considérant la demande exprimée par l'association et au vu des projets et bilans fournis par
ses dirigeants, il est décidé de modifier l'article II de cette convention, intitulé "Moyens
accordés par la commune"
Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Le paragraphe A) de l'article II, intitulé "Moyens Financiers" est modifié de la manière suivante :

Les alinéa 1, 2 et 3 sont supprimés et sont remplacés par l'alinéa suivant :

-Pour l'exercice 2013, la subvention de fonctionnement est fixée à 172 600 € (cent soixante douze mille six cents euros) sur la ligne budgétaire 92422 6574 1702, des crédits de la Direction Jeunesse et Vie Etudiante.

Article 2

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs établies entre la Commune et l'Association demeurent inchangées.

A Aix-en-Provence, le :

Pour la Commune

Pour l'Association

Le Maire ou
L'Adjoint Délégué Petite Enfance et Jeunesse

Le Président



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES
Qualité de Vie
Direction Jeunesse et Vie Etudiante

ASSOCIATION MJC PREVERT

AVENANT N° 6 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ADOPTÉE PAR DELIBERATION N°2012.440 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2012

Entre :

La Commune d'Aix-en-Provence, représentée par son Maire ou par l'Adjoint délégué Petite Enfance et Jeunesse,
agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du
désignée sous le terme "la Commune" d'une part,

et,

L'Association "MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE " ci-après désignée
"l'Association"
Siège social : 24 Boulevard de la République
13100 Aix-en-Provence
N° SIRET : 38108388000017
représentée par son Président en exercice, dûment habilité par décision du Conseil
d'Administration.

PREAMBULE

La Commune a adopté par délibération N°2012.440 du Conseil Municipal du 10 avril 2012
une convention d'objectifs avec "l'Association" pour les exercices 2012 à 2014.
Considérant la demande exprimée par l'association et au vu des projets et bilans fournis par
ses dirigeants, il est décidé de modifier l'article II de cette convention, intitulé "Moyens
accordés par la commune"
Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Le paragraphe A) de l'article II, intitulé "Moyens Financiers" est modifié de la manière suivante :

Les alinéa 1, 2 et 3 sont supprimés et sont remplacés par l'alinéa suivant :

-Pour l'exercice 2013, la subvention de fonctionnement est fixée à 172 600 € (cent soixante douze mille six cents euros) sur la ligne budgétaire 92422 6574 1702, des crédits de la Direction Jeunesse et Vie Etudiante.

Article 2

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs établies entre la Commune et l'Association demeurent inchangées.

A Aix-en-Provence, le :

Pour la Commune

Pour l'Association

Le Maire ou
L'Adjoint Délégué Petite Enfance et Jeunesse

Le Président